

20 avr 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 avril 2007](#)

Base belge en Antarctique

Dépenses d'investissement concernant la station polaire "Princess Elisabeth"

Dépenses d'investissement concernant la station polaire "Princess Elisabeth"

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'exonération des crédits inscrits à l'activité 2 « base belge en Antarctique » du programme 1 du SPP Politique scientifique, du système de la libération par tranches trimestrielles prévue pour le programme fédéral des investissements publics 2007. Ces dépenses d'investissement concernent la station polaire "Princess Elisabeth". L'International Polar Foundation (IPF) est chargée de coordonner les opérations de montage de la station polaire "Princess Elisabeth". Le pré-montage de la station sera effectué à Bruxelles au cours du mois de septembre 2007. La station sera ensuite acheminée en Antarctique, pour y être construite à partir de novembre 2007. L'exonération des crédits de l'activité 2 permettra à la Belgique de contribuer, d'une manière active et coordonnée, au respect du planning prévu par l'IPF pour la construction de cette base.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe